



# **COMMENT SORTIR DE L'IMPASSE DU PROCESSUS D'INTÉGRATION DE LA TURQUIE DANS L'UNION EUROPÉENNE ?**

Mémoire de géopolitique  
du chef d'escadron Baudoin AUMONIER.  
25<sup>e</sup> promotion.

Directeur : monsieur Pierre VERLUISE.

Juin 2018

## Résumé

Après plus de 10 ans de négociations, la Turquie n'est toujours pas entrée dans l'Union européenne (UE). Le durcissement du régime suite à la tentative de coup d'état du 16 juillet 2016 a accru les tensions avec l'UE et stoppé *de facto* la poursuite du processus d'intégration. La guerre des mots a par ailleurs été très violente et a créé un fossé béant entre la Turquie et certains pays européens comme l'Allemagne ou les Pays-Bas. Dans ce contexte international difficile, le président turc a malgré tout récemment réaffirmé ses ambitions européennes, ambitions qui ont trouvé un écho favorable auprès du président du parlement européen qui a déclaré vouloir conserver la porte ouverte. D'ambiguïtés en malentendus, le processus d'intégration n'a pourtant fait qu'accroître les crispations politiques et susciter la méfiance réciproque des populations. Une issue sereine et apaisée semble difficilement envisageable à court ou moyen terme. Comme l'a affirmé le président de la république française lors de la conférence de presse à l'Elysée avec son homologue turc « nous devons sortir d'une hypocrisie qui consisterait à penser qu'une progression naturelle vers l'ouverture de nouveaux chapitres est possible, ça n'est pas vrai ». Il s'agit donc de s'interroger sur les contours d'une nouvelle coopération stratégique entre les rives orientales et occidentales du continent européen.

After ten years of negotiations, Turkey has not yet been accepted into the European Union (UE). After the military coup of 15 July 2016, the Erdogan regime has tightened its control of the country. It has become more authoritarian which has increased tensions with EU. As a result, the ongoing integration process has been stopped. Indeed, the war of words and other diplomatic exchange were very strong and created a deep divide between Turkey and some European countries like Germany and the Netherlands. Despite this difficult international environment, the Turkish president reaffirmed his desires for Turkey to be a part of UE and found a favorable response by the president to the European Parliament who declared that he wanted to keep the door open. From ambiguities to misunderstandings, the integration process has increased political tensions and has provoked reciprocal mistrust between populations. A calm and peaceful outcome seems difficult to envision in the short or medium term. As the French President Macron said at the press conference at the Elysee Palace with his Turkish counterpart: « we must stop the hypocritical attitude of thinking that natural progression to new chapters is possible, it's not true ». So, we must question the characteristics of a new strategic cooperation between the two shores of the European continent.

## Plan détaillé

### **Les origines du blocage du processus d'adhésion**

L'empire Ottoman, un héritage historique revendiqué

Un processus d'adhésion ambiguë sous fond de néo-ottomanisme

La tentative de coup d'Etat du 15 juillet 2016, un accélérateur vers une dérive autoritaire

### **Les principaux scénarios possibles de sortie de crise**

Statut quo

La Turquie entre dans l'Union européenne

Fin du processus d'adhésion

### **Pour un nouvel accord de coopération exclusive**

Une interdépendance géographique structurante

Ce qui ne doit pas faire partie d'un accord de coopération exclusive

Les grandes lignes d'un nouvel accord de coopération exclusive

## INTRODUCTION

Après plus de dix ans d'un processus d'intégration chaotique, la Turquie demeure aux portes de l'Union européenne. L'annonce de l'ouverture officielle des négociations en 2005 avait suscité un nouvel élan d'espoir au sein d'un pays qui espère depuis plus de 40 ans. En effet, dès le 12 septembre 1963, la Turquie signait un accord d'association avec la Communauté Economique Européenne (CEE). Entré en vigueur le 1er décembre 1964, il évoque la possibilité d'une future adhésion. Le 14 avril 1987, la Turquie demande officiellement à devenir membre de la Communauté économique européenne. Cette demande est finalement rejetée le 18 décembre 1989. Le 6 mars 1995, l'UE et la Turquie signent un accord d'union douanière. Enfin, le 12 décembre 1999, le Conseil européen d'Helsinki reconnaît officiellement le statut de candidat de la Turquie. Dans le cadre de ce processus d'adhésion, *l'Adalet ve Kalkinma Partisi* (AKP) d'Erdoğan a su mettre en œuvre de réelles et profondes réformes démocratiques pour donner des gages à l'UE communautaire de sa bonne foi et de sa volonté d'intégration. Toutes les références à la peine de mort disparaissent de la loi et le rôle de l'armée dans la vie publique est limité. De même, un nouveau code pénal est adopté qui renforce les libertés individuelles et l'égalité des droits homme-femme est proclamée. Enfin, le président devient élu au suffrage direct et les pouvoirs du parlement sont renforcés. En revanche, sur la question Chypriote, le problème Kurde ou encore le génocide arménien, la Turquie n'a fait aucune concession et refuse d'ouvrir des discussions. Cette période d'authentiques réformes démocratiques contraste pourtant avec la situation actuelle.

En effet, après la tentative de coup d'état du 16 juillet 2016 qui a fait plus de 290 morts et 1400 blessés, le régime se lance dans une véritable purge de ses institutions au nom de la défense de la démocratie. Par décrets présidentiels, près de 150 000 personnes sont révoquées, le système judiciaire, les syndicats, les milieux associatif et éducatif sont démantelés. Sur le plan médiatique, la purge est sans précédent. Plus de 150 journalistes sont emprisonnés et 177 médias sont fermés ou confisqués. Dans les armées, la purge a été brutale et sans concession. Près de 9000 fonctionnaires de défense ont été arrêtés dont 149 généraux et amiraux. La structure de commandement a aussi été profondément réformée rattachant les armées au ministre de la défense et plus au chef d'état-major.

« Du rêve démocratique à la dérive autoritaire »<sup>1</sup>, le nouveau système politique mis en place par Recep Tayyip Erdoğan entraîne de facto un arrêt du processus d'adhésion à l'UE et fragilise davantage encore les relations entre la Turquie et l'UE. En outre, le référendum d'avril 2017, où le « oui » l'a emporté d'une courte majorité, a fait passer le pays d'un régime parlementaire à un régime présidentiel. En effet, le référendum valide la disparition du poste de premier ministre et confère au président l'exclusivité du pouvoir exécutif. Par ailleurs, en autorisant le parlement et le président à intervenir directement dans la nomination des membres du Haut Conseil des juges et procureurs (HSYK), chargé de nommer et de destituer les magistrats, il met fin à l'indépendance de la justice.

Dans ce contexte politique, la question de l'avenir de l'intégration de la Turquie dans l'Union européenne nécessite une tentative de réponse.

La dérive autoritaire observée en Turquie pourrait mettre fin de facto au processus d'adhésion. En effet, le cadre de négociation de 2005 prévoit « la suspension des négociations en cas de violation grave et persistante des principes de liberté, de démocratie, de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que de l'état de droit sur lesquels l'Union est fondée ». Toutefois, du côté européen comme du côté turc, personne ne semble vouloir croire à une éventuelle suspension du processus d'adhésion. Le 24 avril 2017, le président du parlement européen déclarait que « l'Union européenne n'a pas l'intention de fermer la porte au peuple turc » et quelques jours plus tard le président Erdoğan déclarait que « l'adhésion restait l'objectif stratégique de la Turquie ».

Pour autant, depuis 2005, date d'ouverture officielle des négociations, sur les 35 chapitres que contient le processus d'adhésion, seuls 18 ont été ouverts et un seul chapitre a été clôturé. En 12 ans de travaux, le bilan est faible. La Croatie dont les négociations officielles en vue de l'adhésion ont été ouvertes en même temps que la Turquie, a rejoint quant à elle l'Union européenne en 2013. « D'ambiguïtés en malentendus », pour reprendre les mots de l'ambassadeur Pierre Mirel, la relation entre la Turquie et l'Union européenne n'a cessé de se dégrader tout au long du processus d'adhésion. La problématique reste donc entière : étant donné le contexte politique turc en 2018, n'est-il pas nécessaire et opportun de penser une nouvelle forme de relation entre la Turquie et l'Union européenne en dehors du cadre du processus d'adhésion ?

---

<sup>1</sup> Référence à INSEL Ahmet, *La nouvelle Turquie d'Erdoğan, du rêve démocratique à la dérive autoritaire*, Paris, La découverte, 2017

Ce mémoire a pour objectif de dessiner les contours de ce que pourrait être un nouvel accord de coopération exclusive entre la Turquie et l'UE. Le terme « exclusive » a toute son importance car il fait allusion à la relation particulière que l'UE a toujours entretenue avec l'empire Ottoman puis la République turque. La coopération entre l'UE et la Turquie serait exclusive en ce sens qu'elle ne ressemblerait à aucune autre coopération que l'UE entretient aujourd'hui avec un pays tiers ou une organisation internationale. Cet accord permettrait de dépasser les blocages structurels du processus d'adhésion afin de relancer une coopération équilibrée et fructueuse.

Après avoir analysé les causes du blocage des relations entre la Turquie et l'UE, nous étudierons les différents scénarios de sortie de crise et les principales conséquences qui y sont attachées pour aborder ensuite ce que pourraient être les grandes lignes d'un nouvel accord de coopération exclusive.

## **1- Les origines du blocage du processus d'adhésion de la Turquie dans l'UE**

L'histoire entre la Turquie et l'UE est essentielle à prendre en compte car elle explique certainement une partie des tensions qui caractérisent leur relation aujourd'hui mais aussi la méfiance des deux peuples à l'égard d'un trop grand rapprochement. Cette histoire, ancienne comme récente, a semé les germes d'un terreau réticent à toute entente durable.

### **1.1- Les causes profondes du blocage**

L'indépendance de la Turquie en 1923 et la réconciliation avec l'UE qui a suivi ne doivent pas faire oublier qu'elles se sont faites sur les cendres de l'empire Ottoman. Lequel s'est longtemps opposé aux nations européennes. En effet, l'empire Ottoman (« descendants d'Osman ») qui est apparu à la toute fin du XIII<sup>e</sup> siècle et qui a régné sur un territoire qui allait de la Perse à l'Algérie et de l'Égypte aux Balkans, a fait trembler l'UE jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Dès 1302, les Ottomans obtiennent une première victoire contre l'armée byzantine qui a un retentissement énorme dans le monde arabe. En 1352, les Ottomans prennent pied sur la rive occidentale du détroit des Dardanelles puis, pendant le demi-siècle suivant, poursuivent leur avancée dans les Balkans jusqu'au Danube. En 1389, c'est la bataille du Champ des merles au Kosovo où les serbes tombent sous les coups des Janissaires du sultan Mourad I<sup>er</sup>. « La Roumélie », terre des romains, devient alors une des deux provinces turques. En 1453, le sultan Mehmet II s'empare de Constantinople qu'il rebaptise Istanbul et en fait la nouvelle capitale. C'est la fin de l'empire Byzantin. A partir de cette date, l'empire Ottoman multiplie les conquêtes en Orient comme en Méditerranée grâce à une armée qui connaît un essor considérable. La cavalerie comptera près de 80000 cavaliers, les janissaires près de 37000 hommes et la marine près de 400 navires. C'est cette force exceptionnelle qui permet à Soliman le Magnifique, pendant les 46 ans de son règne, 1520-1566, de multiplier les victoires et les conquêtes, déplaçant les frontières terrestres de l'empire jusqu'aux portes de Vienne et jusqu'en Algérie. Il déploie son empire maritime sur la Méditerranée, la mer Rouge et le golfe Persique. A sa mort, l'empire Ottoman s'étale sur près de 15 millions de kilomètres carrés et compte 20 millions de sujets.

Le règne de Soliman le Magnifique marque l'apogée de l'empire Ottoman. A la suite de l'échec du siège de Vienne en 1683, le traité de Karlowitz de 1699 scelle la fin de l'expansion Ottomane en UE. Le XIXe siècle est quant à lui celui du déclin progressif de l'empire avec la perte successive de la Grèce, de l'Égypte, de l'Algérie, de la Libye, de l'île de Rhodes et d'une partie des Balkans. A l'aube de la Première Guerre mondiale, l'empire ottoman est un homme malade politiquement et économiquement. Désireux de restaurer la grandeur de l'empire, le parti des jeunes-turcs renverse le sultan Abdülhamid II et fait le choix de l'alliance avec l'Allemagne en déclarant la guerre à l'Entente. Ce choix précipite la chute et le démantèlement définitif de l'empire ottoman au traité de Sèvres en 1920.

L'histoire de l'empire ottoman, présentée ici à grands traits, illustre la complexité des relations et des rapports de forces qu'il a historiquement entretenue avec ses voisins européens. Souvent allié de la France depuis François Ier, l'empire ottoman s'est aussi battu pendant près de trois siècles sur terre contre les nations balkaniques et sur mer contre les puissances méditerranéennes. L'empire était pensé comme un rempart face à l'Occident. Ces notions de rempart et de puissance en devenir face à un empire occidental dominateur du monde étaient très présentes dans la pensée de Mustapha Kemal (1881-1938). Au crépuscule de sa vie, il déclara à l'un de ses proches : « *le monde verra un jour avec stupeur s'éveiller et se mettre en marche cet empire invisible qui gît, encore endormi, dans les flancs de l'Asie.* »<sup>1</sup> Cette notion irrigue encore aujourd'hui la pensée d'Erdoğan qui rêve d'un nouvel empire ottoman contemporain. C'est ainsi que lorsqu'il était maire d'Istanbul de 1994 à 1998, il remit au goût du jour les commémorations de la prise de Constantinople sur les Byzantins le 29 mai 1453.

Cette victoire était aussi une victoire de l'Orient musulman contre l'Occident chrétien. Certes, l'islam n'était pas le ressort unique des conquêtes mais il était malgré tout un de ses piliers. Comme l'écrit Hamit Bozarslan, il y avait une « *complémentarité entre les registres politique et religieux* »<sup>2</sup>. Il résume la doctrine Ottomane ainsi : « *le pouvoir émane d'ici-bas et relève de l'«ordre du monde» [...], mais celui-ci ne saurait être en contradiction avec la volonté divine.* »<sup>3</sup> L'islam est une caractéristique majeure de l'identité turque. Si Mustafa Kemal avait réussi à inscrire dans la constitution turque que le pays était une République laïque, ce principe n'a pas résisté aux assauts du temps. En effet, dès les années 1950, sous l'impulsion

---

<sup>1</sup> CONRAD Philippe, *Mustapha Kemal, père-fondateur d'une Turquie nouvelle*, 2002

<sup>2</sup> BOZARSLAN Hamit, « *Islam, laïcité et la question d'autorité de l'Empire ottoman à la Turquie kémaliste* », Paris, archives de sciences sociales des religions, 2004.

<sup>3</sup> Id.

d'Ednan Menderes, nouveau chef de gouvernement de l'époque, le religieux réapparaît dans l'espace public. Aujourd'hui, le président Erdoğan considère l'islam comme une caractéristique de l'identité turque et favorise à ce titre un grand nombre de mesures qui contribuent à l'islamisation du pays. En avril 2016, le président du parlement, Ismail Kahraman, émettait même le souhait que le principe de laïcité soit retiré de la constitution : *"En tant que pays musulman, pourquoi devrions-nous être dans une situation où nous sommes en retrait de la religion? Nous sommes un pays musulman. Par conséquent, il faut faire une Constitution religieuse."*<sup>1</sup> Toutefois, comme l'écrit Fabrice Monnier, « *la réforme de la langue et l'adoption de l'alphabet latin, en 1928, sont deux réformes intimement liées à l'entreprise de désarabisation et de désislamisation qui entravent la complète islamisation de la société turque* »<sup>2</sup>.

Ainsi, l'impasse du processus d'intégration de la Turquie dans l'Union européenne puise sans nul doute, ses racines dans leur histoire commune. L'ignorer, c'est se priver de la possibilité d'une solution ambitieuse pour sortir de l'impasse. Marc Bloch écrivait : « *l'ignorance du passé ne se borne pas à nuire à la connaissance du présent : elle compromet, dans le présent, l'action même*<sup>3</sup> ».

## **1.2- Un processus d'adhésion ambiguë sous fond de néo-ottomanisme**

La reconnaissance officielle de la candidature turque en 1999 lors du conseil européen d'Helsinki a marqué l'ouverture d'une période de relations instables entre les deux acteurs.

Avant même de parler d'adhésion, la Turquie avait depuis longtemps manifesté son désir d'une coopération privilégiée avec l'UE communautaire. En effet, dès le 31 juillet 1959, la Turquie présente sa demande d'association à la Communauté Economique Européenne (CEE), demande qui aboutit le 12 septembre 1963 par l'accord d'Ankara. Dans son préambule, il est écrit que « l'appui apporté par la Communauté Economique Européenne aux

---

<sup>1</sup> KAHRAMAN Ismail, conférence à Istanbul, 24 juillet 2016.

<sup>2</sup> MONNIER Fabrice, *Le kémalisme, une parenthèse dans l'histoire turque*, Revue Moyen-Orient, n°37, p.40.

<sup>3</sup> BLOCH Marc, *L'étrange défaite : témoignage écrit en 1940*, Paris, Gallimard, coll. « Folio. Histoire » (n° 27), 1990.

efforts du peuple turc pour améliorer son niveau de vie facilitera ultérieurement l'adhésion de la Turquie à la Communauté européenne »<sup>1</sup>.

Dès les premières discussions, l'objectif final recherché par les turcs est clairement l'adhésion, il l'est également pour les européens, mais que de manière officielle car en réalité, beaucoup des pays européens s'opposent à cette adhésion. L'accord d'association signé en 1963 avait d'ailleurs été une première fois rejeté par le général de Gaulle car il était essentiel pour lui de « *faire de la CEE autre chose qu'une zone de libre-échange ouverte à tout vent, de ne pas diluer le Marché Commun dans un ensemble trop vaste sous l'influence du "grand large"* »<sup>2</sup>.

Ainsi, lorsque les négociations d'adhésion s'ouvrent en 2005, elles laissent déjà apparaître les symptômes des difficultés et des ambiguïtés du passé. En effet, comme le rappelle Pierre Mirel, dans le document du 12 octobre 2005 fixant le cadre des négociations, le Conseil européen stipule « *que l'objectif commun des négociations est l'adhésion (celles-ci) sont un processus ouvert dont l'issue ne peut être garantie à l'avance* »<sup>3</sup>. Rappeler ce principe, évident dans le cadre de toute négociation, souligne combien l'UE est frileuse à l'idée d'intégrer la Turquie. Ce rappel affaiblit également la portée de son engagement et a toujours été perçu comme une vexation par le peuple turc. Vexation toujours d'actualité car le président Erdoğan, lors de sa dernière visite à Paris le 5 janvier 2018, s'est plaint d'avoir « *affaire à une forme de duplicité, visant à stopper les négociations sur une adhésion à part entière. C'est politiquement contraire à toute éthique* »<sup>4</sup>.

Toutefois, s'il est vrai que l'UE a souvent manqué de courage et de franchise, la Turquie a elle aussi souvent adopté une position ambivalente, en particulier sur la question chypriote. En effet, dès 1995, dans le cadre de l'Union douanière, la Turquie adopte un nouveau décret incluant Chypre et non la République de Chypre qu'elle ne reconnaît pas. De même, la lettre d'accompagnement du protocole d'accord signé le 13 juin 2005 par l'ambassadeur de Turquie à Bruxelles et qui permet l'ouverture des négociations, précise que la Turquie ne reconnaît pas la République de Chypre comme représentant l'ensemble de l'île. Le Conseil réagit le 21 septembre 2005 par une déclaration qui « *insiste sur l'importance qu'il attache à une normalisation aussi rapide que possible des relations entre la Turquie et tous les Etats membres (car) la reconnaissance de tous les Etats membres est une composante nécessaire*

---

<sup>1</sup> Préambule de l'accord créant une association entre la CEE et la Turquie, Ankara, 12 septembre 1963.

<sup>2</sup> Tancrède Jossierand, *Les relations franco-turques à l'époque du Général de Gaulle*, 16 novembre 2014.

<sup>3</sup> MIREL Pierre, *Union européenne-Turquie, d'une adhésion illusoire à un partenariat privilégié*, question d'UE n°437, 12 juin 2017.

<sup>4</sup> Déclaration du président Erdoğan lors de sa visite au palais de l'Élysées le 5 janvier 2018.

*au processus d'adhésion* »<sup>1</sup>. Douze années plus tard, le 13 janvier 2017, Erdoğan déclarait au sujet de la République turque de Chypre du nord que « le retrait des soldats turcs est hors de question ». Parallèlement, sous l'égide des Nations-Unies, un processus de négociations a été entamé en 2015. A ce jour, aucun projet d'accord n'a pu aboutir et le dernier sommet qui s'est tenu en Suisse s'est soldé par un échec. Le 24 juillet 2017, à l'issue de ce sommet, l'envoyé spécial des Nations-Unies déclarait : "*Je n'ai rien entendu qui suggère que quelque chose va se passer dans un futur proche*". La question de Chypre est au cœur du processus d'intégration de la Turquie dans l'Union européenne et l'absence d'avancée sur ce sujet signifie l'absence d'avancée sur le processus d'adhésion. A ce jour, seuls 17 chapitres ont été ouverts sur les 35 que compte l'acquis communautaire et la non résolution de la question chypriote en est la raison principale.

La question chypriote donne un aperçu de la politique étrangère décomplexée menée par la Turquie depuis l'arrivée de l'AKP au pouvoir en 2002. Inspirée par Ahmet Davutoglu, ancien ministre des Affaires étrangères et Premier ministre de Tayyip Erdoğan, elle vise à la fois une politique de rayonnement universel, en valorisant sa position de pivot entre les continents, mais aussi une prédominance du *soft-power* sur la force en faisant de l'économie un élément central de la politique étrangère. Cette politique « néo-ottomane » s'est traduite par la signature d'accords de libre circulation et de libre-échange avec un grand nombre de pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Elle s'accompagne également d'une politique interne de valorisation du patrimoine historique Ottoman et de la valorisation de la langue turque à l'étranger. Ce retour assumé et voulu de la Turquie sur la scène internationale, aussi bien au plan économique que culturel, illustre les appétits d'Erdoğan et sa volonté d'être le nouvel Atatürk des temps modernes. En 2023, le pays fêtera le centenaire de la proclamation de la République turque et Erdoğan entend bien utiliser cet événement pour remplacer le culte d'Atatürk par le sien. Ce volet civilisationnel, inscrit dès le départ dans sa politique interne et extérieure, est, en filigrane, une source de tensions majeures avec l'Union européenne et les populations européennes en particulier. L'adhésion de la Turquie est une perspective qui inquiète les européens et la politique d'Erdoğan nourrit cette crainte. En janvier 2014, en France, un sondage IPSOS montrait que plus de 80% des français et près de 70% des allemands étaient défavorables à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne, ils étaient

---

<sup>1</sup> Déclaration du Conseil de l'Union européenne, *Élargissement: Turquie, déclaration de la Communauté européenne et de ses Etats membres*, 21 septembre 2005.

déjà réciproquement 67% et 70% dix ans plus tôt<sup>1</sup>. A l'inverse, en Turquie, un sondage réalisé par la Fondation de développement économique<sup>2</sup> en décembre 2017 révèle que 78% des turcs sont toujours favorables à une adhésion à l'Union européenne mais 70% ne croient pas que leur pays y parvienne dans un avenir proche. Or, désormais, sur les grandes évolutions de l'Union européenne dont fait partie celle de l'élargissement, les populations de l'UE veulent avoir leur mot à dire et veulent être convaincues de leur bénéfice.

D'ambiguïtés en malentendus, le processus d'adhésion a accru les tensions et la méfiance entre la Turquie et l'UE. Il représente aujourd'hui une des causes principales du blocage. Le durcissement du régime depuis la tentative de coup d'Etat du 16 juillet 2016 hisse cette tension à son paroxysme.

### **1.3- Le durcissement du régime après la tentative de coup d'Etat**

Dans la nuit du 15 au 16 juillet 2016, la Turquie connaît une nouvelle tentative de coup d'état. Cette tentative échoue mais fait officiellement plus de 290 morts et 1400 blessés. Depuis la fondation de la République turque par Mustafa Kemal en 1923, le pays a connu pas moins de quatre coups d'Etat. La construction récente de cette république laïque s'est donc faite de manière chaotique et parfois violente. C'est dans cette perspective qu'il faut analyser le durcissement du régime turc depuis plus de 18 mois.

La répression qui a suivi la tentative de coup d'état du 15 juillet 2016 fut d'une ampleur sans précédent. A ce jour près, près de 150 000 personnes ont été révoquées, le système judiciaire, les syndicats, les milieux associatif et éducatif ont été démantelés. Sur le plan médiatique, la purge est sans précédent. Plus de 150 journalistes ont été et sont encore emprisonnés et 177 médias ont été fermés ou confisqués. Dans les armées, la purge a été brutale et sans concession. Près de 9000 fonctionnaires de défense ont été arrêtés dont 149 généraux et amiraux. La structure de commandement a aussi été profondément réformée rattachant les armées au ministre de la défense et plus au chef d'état-major. Au nom de la défense de la République et de la démocratie, le président Erdoğan a choisi de museler toute forme de contestation ou d'opposition si bien qu'aujourd'hui, il est devenu dangereux d'exprimer

---

<sup>1</sup> Sondage IPSOS du 21 janvier 2017 pour Valeurs Actuelles.

<sup>2</sup> Sondage pour l'Economic Development Foundation, 12 décembre 2018.

publiquement son opposition au régime. L'Etat d'urgence décrété au lendemain de la tentative de coup d'état est toujours en vigueur afin « *d'éliminer les menaces contre l'existence et les droits du peuple turc* »<sup>1</sup>. La réaction d'Erdoğan à la tentative de coup d'état s'explique par le symbole que représentent les coups d'état dans l'histoire récente du pays. Comme le rappelle Sümübül Kaya, « *l'armée turque a toujours joué un rôle central dans la vie politique, se jugeant garante du legs de Mustafa Kemal Atatürk, notamment en matière de laïcité et de défense de l'intégrité territoriale* »<sup>2</sup>. C'est pourquoi, dès sa nomination au poste de Premier Ministre en 2003 et avec le soutien du parti de la justice et du développement ou AKP, parti qu'il a créé, Recep Tayyip Erdoğan entreprend de mettre fin au contrôle des militaires sur la vie publique. Sous couvert du processus d'adhésion à l'Union européenne, il impose progressivement une démilitarisation des institutions civiles et un contrôle accru du gouvernement sur les questions de défense. Officiellement, Erdoğan ne remet pas en cause les acquis du kémalisme mais il n'en retient en réalité que le caractère civilisationnel. En effet, lors du 79<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Mustafa Kemal Atatürk, il déclare : « *nous travaillons jour et nuit dans le sens de l'objectif d'élever au niveau des civilisations modernes la Turquie, que nous considérons comme l'héritage le plus important que nous a légué Atatürk.* » Erdoğan se situe dans un projet néo-ottomanisme qui est difficilement compatible avec une adhésion européenne.

Dans ce contexte, les tensions entre l'Union européenne et la Turquie se sont accrues de manières significatives et ont renforcé le blocage du processus d'intégration. En effet, dès le lendemain du coup d'état, dans un communiqué commun, l'Union européenne appelait à un « *retour rapide à l'ordre constitutionnel en Turquie* ». Toutefois, dès le 18 juillet, par la voix de Federica Mogherini, chef de la diplomatie européenne, l'Union européenne faisait aussi part de son inquiétude : « Nous disons aujourd'hui que l'Etat de droit doit être protégé pour le bien de la Turquie, [...] Il n'y a aucune excuse pour que la Turquie prenne des mesures pour s'en éloigner. »<sup>3</sup> De même, dans son rapport de 2016 sur le processus d'élargissement à la Turquie, la Commission européenne exprime « *sa solidarité envers les institutions démocratiques turques* » tout en appelant les autorités turques à « *respecter les normes les plus élevées en matière de respect de l'état de droit et des droits fondamentaux* »<sup>4</sup>. A nouveau, le 8 février 2018, le parlement européen votait une résolution appelant la Turquie à

---

<sup>1</sup> Communiqué du ministère des affaires étrangères turques, Ankara, 9 février 2018.

<sup>2</sup> Sümübül Kaya, *Comment M.Erdoğan a maté l'armée turque*, le monde diplomatique, p7, octobre 2016.

<sup>3</sup> Federica Mogherini, Conseil des affaires étrangères, Bruxelles, 18 juillet 2016.

<sup>4</sup> Rapport 2016 de la Commission européenne sur la Turquie, Bruxelles, 9 novembre 2016.

lever l'état d'urgence et à mettre fin à la répression massive en cours. Ces rappels récurrents de l'UE au respect des principes démocratiques ne manquent pas de faire réagir la Turquie qui s'inscrit systématiquement en position de victime. En réaction à la dernière résolution du Parlement européen, le ministre turc des Affaires étrangères a déclaré : « *La résolution adoptée le 8 février par le Parlement européen, intitulée "Situation actuelle des droits de l'homme en Turquie" [...] n'est rien d'autre qu'un patchwork de revendications non fondées compilées de diverses sources, juste pour la critique* ». Loin des mots plein d'espoir du début des années 2000, cet affrontement à distance creuse toujours plus le fossé qui sépare l'Union européenne et la Turquie. Par ailleurs, au-delà des tensions entre les institutions européennes et la Turquie, c'est aussi le dialogue bilatéral avec l'Allemagne qui s'est fortement crispé. En effet, dans le cadre du referendum turc du 16 avril 2017, la chancellerie allemande a refusé à certains ministres turcs la possibilité de participer à des réunions électorales sur son territoire. Le président turc a réagi en accusant nommément la chancelière allemande, Angela Merkel, « *d'avoir recours à des pratiques nazies* ». En juillet de la même année, à la suite de l'annonce du maintien en détention d'un ressortissant allemand accusé d'avoir des liens avec Fetullah Gülen, le prédicateur en exil qu'Ankara accuse d'avoir fomenté le coup d'État raté, le Ministre des affaires étrangères allemand a annoncé une réorientation de la politique vis-à-vis de la Turquie. C'est finalement le 3 septembre 2017 que les tensions bilatérales entre les deux pays atteignent leur paroxysme. Dans l'unique débat télévisé de la campagne législative allemande, Angela Merkel a déclaré « *qu'il est clair que la Turquie ne doit pas devenir un membre de l'Union européenne [...] Je ne vois pas l'adhésion arriver et je n'ai jamais cru que cela puisse survenir* »<sup>1</sup>. Cette déclaration n'engage évidemment pas l'UE communautaire et nombre de ses membres se sont prononcés contre l'arrêt du processus de négociation. Toutefois, dans un tel contexte, il semble illusoire d'imaginer à un horizon acceptable pour tous, une issue favorable au processus d'intégration.

La compréhension de l'origine du blocage du processus d'adhésion nous permet de mieux appréhender les limites à long terme des différents scénarios visant à sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement l'UE et la Turquie.

---

<sup>1</sup> MERKEL Angela, débat télévisé dans le cadre des élections législatives, Berlin, 3 septembre 2017.

## 2- Les principaux scénarios possibles de sortie de crise

L'étude des différentes issues possibles du processus d'adhésion est nécessaire pour caractériser les enjeux à dépasser et dessiner les contours d'une nouvelle proposition.

### 2.1- Le statut quo

La solution qui semble aujourd'hui la plus probable à court terme est l'absence d'évolution du processus d'intégration c'est-à-dire le statut quo. Cette solution permet à l'Union européenne et à la Turquie de ne pas perdre la face, de ne pas être accusées d'être responsable de l'échec du processus et de sauvegarder leurs intérêts particuliers. En effet, initié en 2005, le processus a joué un rôle important dans leur rapprochement. Comme évoqué précédemment, il a également permis la mise en œuvre de profondes réformes visant à renforcer la démocratie et les libertés individuelles en Turquie.

La Turquie a tout d'abord profité financièrement du processus d'adhésion. En effet, à travers l'instrument d'aide de préadhésion, l'UE a versé à la Turquie 6,149 milliard d'euros sur la période allant de 2002 à 2013 soit plus d'un demi-million d'euros par an. Pour la période 2014-2020, la Turquie devrait toucher 4,45 milliards d'euros. Cette aide comprend cinq volets, dont le plus important est le volet I: aide à la transition et renforcement des institutions, doté de 1,665 milliard d'euros sur la période 2007-2013 et de 650 millions sur la période 2014-2020. Ce soutien financier est bien sûr conditionné par le respect des critères de Copenhague qui sont des objectifs à atteindre pour entrer dans l'Union européenne. Toutefois, comme l'a révélé le rapport spécial de la cour des comptes européennes en 2009, "les documents stratégiques du Conseil et de la Commission n'ont pas permis d'orienter pleinement les aides de l'UE en fonction d'objectifs réalisables"<sup>1</sup>. En 2013, une autre étude d'une universitaire française révélait «deux mondes hermétiques l'un à l'autre: celui de la coopération financière et celui des négociations diplomatiques»<sup>2</sup>. En d'autres termes, ni le manque d'efforts entrepris par la Turquie ni le dialogue limité avec l'Union européenne

---

<sup>1</sup> Rapport spécial n°16 de la cour des comptes européenne, *La gestion, par La Commission européenne, de l'aide de préadhésion en faveur de La Turquie*, 22 octobre 2009.

<sup>2</sup> VISIER Claire, *Etude sur l'assistance financière de préadhésion en Turquie*, Institut européen de l'université de Bilgi, 2013.

n'affectent les aides financières. Le président Erdoğan l'a bien compris et reste donc fermement attaché au processus d'adhésion.

Du point de vue européen, l'Union européenne a de multiples intérêts à préserver le processus d'adhésion. Certes, au plan politique, l'objectif final du processus d'adhésion a toujours été ambigu car les chefs d'Etats européens non jamais été très enthousiastes à l'idée d'intégrer la Turquie à l'UE. Ils ont, en revanche, toujours eu conscience que la Turquie, géographiquement en équilibre entre l'Occident et l'Orient, devait rester arrimée à l'UE. A ce titre, l'objectif réel et inavoué de l'Union européenne a toujours été le renforcement des institutions politiques turques et leur évolution vers un modèle occidental.

Par ailleurs, au plan sécuritaire, pour participer au contrôle de ses frontières, l'UE a besoin de la Turquie. Le 24 novembre 2016, lorsque le parlement européen s'est prononcé à la quasi-unanimité pour un gel du processus d'intégration, les chefs d'Etats se sont immédiatement désolidarisés de cette proposition. En effet, à l'heure où la Turquie se tourne vers la Russie ou l'Iran pour le règlement des conflits au Moyen-Orient, il n'est pas question d'abandonner le partenaire turc dont l'UE a trop besoin pour la sécurisation de ses frontières. Ainsi, le 18 mars 2016, en pleine politique de répression orchestrée par Erdoğan, l'Union européenne signait avec la Turquie un pacte migratoire qui prévoit que tous les « *nouveaux migrants irréguliers* » arrivant en Grèce sont refoulés en Turquie. En compensation, l'UE s'est engagée à verser 3 milliards d'euros supplémentaires d'aide financière à la Turquie, renouvelable une fois, et s'est engagée à ouvrir deux nouveaux chapitres du processus d'adhésion. Alors même que le processus d'adhésion était au point mort et que la politique intérieure d'Erdoğan était décriée unanimement par les chefs d'Etats européens, l'ouverture de nouveaux chapitres a fait l'objet de concessions à des fins stratégiques. A l'occasion du sommet européen des 22 et 23 mars 2018, la chancelière allemande elle-même, a plaidé pour "rétablir le dialogue avec Ankara" en évoquant "les réussites de la coopération sur le terrorisme et la nécessité de 'remplir nos engagements' au sujet de l'accueil des réfugiés en Turquie"<sup>1</sup>. La Turquie sait que l'UE a besoin d'elle, c'est pourquoi le président Erdoğan insiste sur sa volonté d'intégrer l'Union européenne rappelant que cela reste un objectif stratégique majeur de sa politique.

Enfin, au plan économique, la Turquie comme l'Union européenne ont intérêt à préserver une relation étroite. Aujourd'hui, l'UE est le premier partenaire commercial de la Turquie alors que la Turquie figure au 5<sup>e</sup> rang des pays destinataires des exportations européennes. Au total,

---

<sup>1</sup> MERKEL Angela, déclaration au sommet de l'Union européenne, Bruxelles, 19 octobre 2017.

le volume des exportations turques vers l'UE s'élevait à 66,7 milliards d'euros en 2016, en hausse de 8,3 % par rapport à 2015. Dans la même veine, le total des exportations européennes vers la Turquie ont avoisiné les 78 milliards d'euros, en baisse de 13% par rapport à 2015. L'intégration de la Turquie à l'Union douanière en 1995 a joué un rôle majeur dans le développement des échanges entre les deux partenaires puisque les échanges ont quadruplé en 20 ans. Même si le volume des échanges a peu évolué ces dernières années, ils demeurent essentiels dans un contexte économique international fragile. Les questions économiques sont donc un argument des poids dans les discussions politiques et plaident en faveur de la préservation du processus d'intégration.

## **2.2- La Turquie entre dans l'UE**

Une issue favorable au processus d'intégration semble aujourd'hui peu probable dans le contexte politique turc actuel, toutefois, son impact doit être connu pour mieux appréhender les contours d'une nouvelle relation entre l'Union européenne et la Turquie.

Au plan politique, une entrée de la Turquie dans l'Union européenne aurait un impact immédiat en termes de représentativité. Avec une population de 82 millions d'habitants soit autant que l'Allemagne, la Turquie obtiendrait près d'une centaine de députés au sein du parlement européen et serait donc un des deux pays le plus représenté quantitativement, à égalité avec l'Allemagne. Depuis le traité de Lisbonne, la procédure législative ordinaire place le Conseil et le Parlement européen sur un pied d'égalité pour l'adoption d'une norme européenne. Le Parlement a, en outre, le contrôle du volet dépenses du budget européen. Avec près de 100 députés, la Turquie jouirait donc d'un pouvoir d'influence significatif sur les décisions européennes. Inversement, le poids des plus petits pays comme les Pays-Bas s'en trouverait amoindri. Certes, les députés turcs, comme les autres élus des pays membres, se répartiraient sur différents groupes. Ils ne voteraient alors pas nécessairement « comme un seul homme ». Toutefois, la fragilité du système démocratique turc actuel fait planer le doute sur la diversité supposée des candidats aux élections européennes.

Au plan religieux, la Turquie est officiellement un Etat laïc mais cela ne signifie pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat mais le contrôle de la religion, c'est-à-dire l'Islam, par l'Etat. En entrant dans l'UE, l'Islam deviendrait la deuxième religion du continent européen

ce qui n'est pas sans conséquence du point de vue culturel. La difficile intégration de l'Islam dans les cultures européennes d'inspiration chrétienne, particulièrement en France, illustre les difficultés que cela pourrait créer au niveau de l'Union européenne.

Au plan économique, il est difficile de mesurer l'impact réel de la Turquie dans l'Union et les économistes s'affrontent sur cette question. Ce qui est certain, c'est que l'Union douanière signée en 1995 ne serait plus réduite aux seuls produits industriels et produits agricoles transformés. Elle devrait automatiquement s'appliquer à l'ensemble des produits agricoles, aux services et aux marchés publics. S'il est difficile de chiffrer l'impact précis sur les économies nationales, il est certain que cela créera des tensions significatives tant les conditions de travail en Turquie sont encore éloignées de celles pratiquées dans la plupart des pays de l'Union.

Au plan budgétaire, il est à noter que plus de 90% du budget européen est redistribué selon cinq fonds structurels et d'investissement. Ces fonds visent principalement au développement de l'économie, de l'emploi, au soutien de l'agriculture ou encore à la recherche. L'économie turque se place au rang des plus grands demandeurs d'assistance de l'Union. Ses besoins de financement sont conséquents, son entrée dans l'Union européenne aurait donc un impact réel sur l'orientation des fonds. La question de la Politique Agricole Commune (PAC) qui consomme une large part du budget annuel total de l'Union, est au cœur des discussions sur l'intégration de la Turquie. En effet, se poserait le double problème de la concurrence et du financement des aides auxquelles Ankara aurait droit en tant que membre. L'objectif ici n'est pas de faire l'état des lieux « arguments pour » et des « arguments contre » mais de rappeler que ce sujet représentera une source de tension importante au sein des principaux pays bénéficiaires de la PAC.

La question de la redistribution des aides européennes met en exergue la sensibilité des populations de l'Union sur les questions européennes, en général, et celles liées à l'élargissement en particulier. Comme montré précédemment, une grande majorité des habitants des pays fondateurs de l'UE communautaire se montre fortement opposé à un élargissement en faveur de la Turquie. Avec l'accès à l'information qu'a permis le développement des nouvelles technologies de l'information, le soutien populaire est devenu essentiel pour assurer la soutenabilité et la durabilité d'une réforme. Une intégration de la Turquie dans l'UE à court terme se ferait à l'encontre de la volonté d'une majorité de citoyens européens. L'enjeu de l'adhésion populaire est donc un enjeu majeur à prendre en compte par

l'Union européenne et les 27 chefs d'Etat la composant. Dans un contexte de *brexit* et d'arrivée au pouvoir de gouvernements eurosceptiques, le risque de rejet n'est pas à sous-estimer. Comme l'a rappelé Selim Yenel, sous-secrétaire d'Etat au sein du ministère turc des affaires européennes, « *l'Union européenne est une véritable success story et une marque qui doit se réinventer et se renforcer* ».

### **2.3- Fin du processus d'adhésion**

La clôture du processus d'adhésion aux dépens de la Turquie est une solution qui apparaît probable à moyen terme. Toutefois, il convient d'en caractériser les effets.

Au plan politique, rares sont les dirigeants qui se sont exprimés en faveur d'une fin du processus d'adhésion. Aussi bien du côté turc que du côté de l'Union, cette perspective n'est que rarement évoquée sinon dans les scénarios catastrophes. Comme rappelé précédemment, la chancelière allemande, Angela Merkel, s'était risquée la première à une telle proposition dans le cadre de la campagne législative allemande. Si la chancelière est finalement revenue sur ses propos, c'est une perspective qui n'est plus tabou aujourd'hui. Le 5 janvier 2018, Emmanuel Macron, lors d'une conférence de presse commune avec le président turc à l'Élysée, déclarait : « *Il faut [...] regarder si on ne peut pas repenser cette relation, non pas dans le cadre du processus d'intégration, mais peut-être d'une coopération, d'un partenariat avec une finalité [...], c'est de préserver l'ancrage de la Turquie et du peuple turc dans l'Europe et de faire que son avenir se construise en regardant l'Europe et avec l'Europe* ».

D'un point de vue politique, le processus démocratique turc pourrait être la principale victime de l'arrêt du processus d'intégration. En effet, comme nous l'avons montré et malgré le durcissement du régime actuel, les réformes démocratiques qui ont été consenties de 2005 à 2015 l'ont été grâce au cadre de négociations européen. En l'absence de perspective d'adhésion, le président Erdoğan n'aurait plus de frein à la politique de présidentialisation du régime qu'il a entamé au lendemain de la tentative de coup d'état. Comme l'ont souligné des représentants du *Cumhuriyet Halk Partisi* (CHP) à des sénateurs français, la fin des négociations d'adhésion serait équivalente à une mise à mort de la démocratie en Turquie<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Sénat, rapport d'information n°135, *les relations entre la Turquie et l'Union européenne après l'ouverture des négociations*, 15 décembre 2005.

Néanmoins, cet argument est contestable. En effet, force est de constater que le processus démocratique turc est aujourd'hui à l'arrêt voire fragilisé par les récentes réformes souhaitées et mises en place par le président Erdoğan. Quelque soient les avancées du processus d'adhésion, le progrès de la démocratie en Turquie est d'abord subordonné à une volonté politique au plus haut niveau de l'Etat. Par ailleurs, du point de vue intérieur turc, le non aboutissement du processus d'adhésion pourrait avoir un impact important sur la confiance des turcs envers l'Union européenne. Comme nous l'avons montré précédemment, la majorité de la population turque souhaite une intégration à l'UE mais a le sentiment qu'elle a toujours du faire davantage d'efforts que les autres pays candidats. Une telle issue lui donnerait raison et pourrait renforcer la montée des extrêmes sur fond de ressentiment européen.

Du point de vue diplomatique, on peut penser qu'en cas de non adhésion à l'UE, la Turquie renforcerait ses liens avec ses partenaires régionaux en particulier la Russie. Certes, comme l'a exprimé Renaud Girard dans un entretien au journal *Le Figaro*, « *entre Moscou et Ankara, il s'agit davantage d'une alliance de circonstances fondée sur des intérêts convergents* »<sup>1</sup>. Toutefois, les deux rejettent l'idée d'un monde unipolaire. La Turquie considère, selon l'expression de son président Abdullah Gül, « *que le monde ne peut pas être contrôlé à partir d'un seul centre de commandement* »<sup>2</sup>. L'absence d'adhésion à l'UE ne pourra que renforcer sa diplomatie d'autonomisation entamée depuis l'arrivée de l'AKP au pouvoir en 2002. L'exemple des conférences de Sotchi et Astana sur le règlement du conflit en Syrie, illustre combien la Turquie souhaite peser au plan régionale avec ou sans l'UE. Certes, les initiatives sont russes, mais la Turquie est présente là où l'UE est absente.

Au plan économique, dans le cadre du processus d'adhésion, la Turquie bénéficie d'aides financières conséquentes qu'elle perdrait unilatéralement en cas d'arrêt du processus d'adhésion. En effet, à travers l'instrument d'aide de pré-adhésion, sur la période 2014-2020, la Turquie bénéficie d'une enveloppe d'1,5 milliard d'euros au titre du développement régional et les politiques liées au climat et à l'environnement ainsi que d'une enveloppe de 900 millions d'euros au titre de l'agriculture. Sur le plan des échanges économiques, nul doute que la fin du processus d'adhésion impacterait le volume des échanges aux dépens de la Turquie comme de l'UE. En effet, depuis la mise en place de l'union douanière, la Turquie a importé pour 1200 milliards d'euros de biens en provenance de l'Union européenne mais n'a exporté que pour 960 milliards vers l'UE. La balance commerciale est donc à l'avantage de

---

<sup>1</sup> Renaud Girard, entretien pour le Figaro, 13 août 2016.

<sup>2</sup> Cité par Gaidz Minassian, note n°8/10, Fondation pour la recherche stratégique.

l'UE. Il est donc à craindre que la fin du processus d'adhésion porte atteinte à la confiance des investisseurs et impacte directement le volume des échanges réalisés dans le cadre de l'Union douanière.

Les trois hypothèses de sortie de crise ici présentées, quelque soit leur degré de probabilité, ne sont pas satisfaisantes à long terme. La construction européenne est une œuvre qui s'inscrit dans la durée. Les compromis de court terme risqueraient davantage de précipiter sa chute que de l'ancrer dans la durée. Il semble donc nécessaire d'oser écrire ce que pourrait être une autre alternative qui dépasse le simple cadre du processus d'adhésion.

### 3- Pour un nouvel accord de coopération exclusive

La définition d'un nouvel accord de coopération exclusive entre l'UE et la Turquie est géographiquement essentielle pour les deux parties. Prenant en compte les raisons structurelles et historiques du blocage actuel, elle devra revêtir une ambition incontestable et incontestée pour s'assurer un avenir à long terme.

#### 3.1 Une interdépendance géographique structurante

L'Union européenne et la Turquie sont deux espaces que leur positionnement géographique rend structurellement interdépendant. Cette interdépendance repose moins sur les 600 kilomètres de frontières terrestres communes que sur les milliers de kilomètres de côtes qu'ils partagent en mer Méditerranée ou en mer Noire.

Avec plus de 30 000 kilomètres de côtes pour l'UE et 1500 kilomètres pour la Turquie, les deux espaces disposent tout d'abord d'une frontière méditerranéenne exceptionnelle. Or la Méditerranée est aujourd'hui le principal lieu des échanges maritimes mondiaux. « *Que ce soit pour des échanges exogènes (majoritairement) ou endogènes à la région, 250 000 navires marchands de plus de 100 tonnes traversent la Méditerranée chaque année, soit 25 % du volume mondial de transport maritime commercial, et 30 % du trafic mondial de transport pétrolier maritime*<sup>1</sup> ». C'est un espace d'échanges anciens qui depuis l'Antiquité jusqu'à aujourd'hui n'a cessé de se développer, abritant les principaux ports de commerce et suscitant de nombreuses convoitises.

Par ailleurs, grâce à la Bulgarie et à la Roumanie, l'Union européenne dispose également de plus de 600 kilomètres de côte en mer Noire ce qui représente une zone d'échanges majeure avec la Turquie. Pour cette dernière et depuis l'Empire ottoman, la mer Noire représente, une région stratégique importante. Comme nous le rappelle Jean Marcou, « *"ombre de Dieu, Sultan des deux terres et des deux mers"*, le titre que se donnaient les souverains ottomans, au sommet de leur gloire, montre à quel point la mer Noire est au cœur d'une histoire que la

---

<sup>1</sup> Site *Géoconfluences*, La Méditerranée, une géographie paradoxale, Dgesco-ENS Lyon, septembre 2014.

*Turquie revendique* »<sup>1</sup>. Même si la mer Noire a « *longtemps semblé périphérique par rapport aux grands affrontements ou courants des relations internationales, qu'il s'agisse de l'opposition Est-Ouest, du monde musulman et du monde chrétien, de l'UE et de l'Asie, de l'Occident et de l'Orient* »<sup>2</sup>, elle représente aujourd'hui un espace stratégique majeur dans lequel la Turquie continue de jouer le premier rôle. Elle y possède près de 1700 kilomètres de côtes et elle contrôle, depuis la convention de Montreux en 1936, les détroits permettant d'y entrer. Le caractère stratégique de la mer Noire tient en partie à ce qu'elle est devenue une zone de transit majeure des flux énergétiques, en particulier le gaz. En effet, les principaux gazoducs irrigants l'UE transitent par la mer Noire et les pays qui la bordent. Comme le rappelle Céline Bayou, « *depuis la fin de la guerre froide et sous l'effet notamment des recompositions géopolitiques à l'œuvre, la mer Noire est en passe de devenir l'une des zones pivot du transit de gaz vers l'UE* »<sup>3</sup>.

Cette interdépendance géographique entraîne *de facto* une interdépendance sur deux secteurs stratégiques majeurs que sont l'économie et la sécurité.

En effet, les centaines kilomètres de frontières terrestres communes ainsi que les débouchés communs en mer Méditerranée et en mer Noire créés de formidables interfaces d'échanges qu'il s'agit de sécuriser. Rappelons-le encore une fois, l'Union européenne est le principal partenaire commercial de la Turquie et la Turquie est le cinquième pays importateur de produits européens. En moins de 20 ans d'Union douanière, les échanges commerciaux entre l'Union européenne et la Turquie ont quadruplé. Il n'est donc pas raisonnable de renoncer aux principes qui ont permis de mettre en œuvre l'Union douanière. Au contraire, ils doivent désormais inspirer voire structurer une part essentielle d'une nouvelle coopération turco-européenne.

Au plan sécuritaire, la situation durablement instable au Moyen-Orient a permis à la Turquie de revenir sur le devant de la scène internationale. A la charnière de l'Orient et de l'Occident, membre à part entière de l'OTAN et animé d'ambitions régionales fortes, la Turquie est un acteur diplomatique très actif qui pèse dans les discussions. L'UE, en panne d'inspiration stratégique commune et confrontée à une crise migratoire sans précédent, avoue sa dépendance envers son voisin turc. La signature le 18 mars 2016 de l'accord sur

---

<sup>1</sup> MARCOU Jean, *la Turquie et la mer Noire, une relation consubstantielle*, Questions Internationales, n°72, mars-avril 2015.

<sup>2</sup> Questions Internationales, n°72, mars-avril 2015.

<sup>3</sup> BAYOU Céline, *Gazoducs : les tubes errants de la mer Noire*, Questions Internationales, n°72, mars-avril 2015.

l'immigration entre l'UE et la Turquie rappelle, en effet, que les questions sécuritaires représentent un enjeu majeur qui prime sur les préoccupations démocratiques.

Il s'agit donc maintenant d'esquisser les domaines sur lesquels il faut accepter de faire l'impasse en vue d'un accord de coopération acceptable et durable.

### **3-2 Ce qui ne doit pas faire partie d'un accord de coopération exclusive**

Une des principales questions qui anime les négociations entre l'UE et la Turquie est celle de la libéralisation des visas. En effet, la Turquie ayant le statut de pays candidat, les citoyens turcs ne bénéficient pas de l'exemption de visas accordés aux citoyens de l'UE. La libéralisation des visas est soumise à une feuille de route spécifique visant à créer les conditions nécessaires à une libre circulation des personnes au sein de l'UE. A ce jour, la Turquie a officiellement rempli 67 conditions. L'UE considère que la réalisation des cinq dernières est soumise à la révision de la loi anti-terroriste votée au lendemain de la tentative de coup d'Etat en juillet 2016, ainsi qu'à la mise en œuvre de politiques de lutte contre la corruption. La question de la libéralisation des visas est très controversée au sein de l'UE car les pays membres craignent l'ouverture à un pays de plus de 80 millions d'habitants dont les conditions de politique intérieure sont très éloignées des leurs. L'UE, dans le cadre de l'accord sur les migrants conclu en 2016, s'est engagée à aboutir sur cette question. A de nombreuses reprises, la Turquie a menacé de suspendre le pacte migratoire si la libéralisation des visas n'était pas accordée aux citoyens turcs. A la veille du sommet UE-Turquie du 26 mars 2018, le chef de la diplomatie turque expliquait que son pays attendait des avancées réelles sur « les visas, l'union douanière, l'accord migratoire ». Le sommet n'a finalement pas permis d'avancer sur cette question. Comme le processus d'intégration lui-même, cette question de la libéralisation risque de rester en suspend pendant encore de nombreuses années. Malgré la pression turque, l'UE ne peut pas se permettre un geste aussi fort. Il pourrait provoquer de nombreuses polémiques et controverses contribuant à fragiliser davantage encore la crédibilité et l'acceptabilité de l'UE. Un moratoire sur la question semble l'option la plus raisonnable à long terme. Elle pourrait être compensée par la modernisation de l'Union douanière que nous aborderons ultérieurement.

Inspirée des Lumières et initiée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'UE s'est construite sur un projet humaniste qu'elle souhaite universel. Dès le 4 novembre 1950, les Etats membres du conseil de l'UE signaient la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cette convention fait bien sûr référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme proclamée par l'Assemblée générale des Nations-Unies le 10 décembre 1948. Elle inspire par la suite la Charte des droits fondamentaux adoptée le 7 décembre 2000 par l'Union européenne que le traité de Lisbonne rend juridiquement contraignant en 2007. Le sujet des droits de l'homme est donc explicitement au cœur de la construction européenne et ne fait l'objet d'aucun amendement. Même si la Turquie a ratifié dès 1954 la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, il semble aujourd'hui difficile de conserver ce thème dans les références d'un nouvel accord avec le partenaire turc. En effet, comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, l'UE et la Turquie sont profondément en désaccord sur nombre de sujets faisant référence aux droits de l'homme. Ainsi, la question du génocide arménien a déjà suscité de nombreuses et violentes réactions politiques et diplomatiques de la part de la Turquie. Le parlement européen a reconnu le génocide arménien le 18 juin 1987 provoquant à l'époque une réaction très ferme du président turc. Cette question reste très présente au cœur des discussions du processus d'adhésion sans pour autant connaître de progrès. Pire, elle suscite toujours aujourd'hui l'ire des autorités turques. Ainsi, le 12 avril 2015, après que le Pape ait utilisé le mot « génocide » pour parler du massacre des arméniens en 1915, Recep Tayyip Erdoğan déclara que « *si les politiques ou les religieux font le travail des historiens, alors on n'aboutira pas aux réalités, ce ne seront que délires* »<sup>1</sup>. Cette déclaration sans concession met fin aux espoirs nés du geste aussi exceptionnel qu'inattendu auquel il avait consenti au sujet des massacres de Dersim. En effet, le 24 novembre 2011, alors qu'il était premier Ministre, il s'excusa officiellement au nom de la République pour les massacres de Dersim de 1937-1938 durant lesquels près de 40 000 kurdophones de confession Alévie furent assassinés.

La violation des droits de milliers de personnes suite à l'instauration de l'état d'urgence en 2016 constitue également un sujet de discorde entre l'UE et la Turquie en rapport direct avec la question des droits de l'homme. La purge sans précédent mise en place par Erdoğan qui se traduit par l'arrestation de dizaines de milliers d'opposants dans toutes les sphères de la société turque va à l'encontre des conventions ratifiées par la Turquie. Elle ne suscite pour

---

<sup>1</sup> Discours de Recep Tayyip Erdoğan, Ankara, 14 avril 2015.

autant aucune sanction de la part de la communauté internationale et de l'Union européenne en particulier. Certes, le parlement européen, dans une déclaration en date du 8 février 2018 et reprenant une déclaration faite en novembre 2017, a exprimé « *sa vive inquiétude devant la détérioration en cours des libertés et droits fondamentaux et de l'état de droit en Turquie* »<sup>1</sup>. Toutefois, cette déclaration peut sembler bien insuffisante au regard de la situation démocratique en Turquie. En réalité, l'UE se réfugie derrière la ligne rouge que représente la question de la peine de mort. En effet, tous les pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne ont adhéré au protocole n°6 à la Convention européenne des droits de l'Homme relatif à l'abolition de la peine de mort, qui est désormais un préalable nécessaire à l'accession à l'Union européenne. Ainsi, au printemps 2017, l'évocation à plusieurs reprises par le président Erdoğan de la possible organisation d'un référendum national sur cette question a provoqué une nouvelle vague de protestations européennes. Le président du parlement européen a averti que « *si la peine de mort est réintroduite en Turquie, cela entraînera la fin des négociations* ».

Ce dernier incident relatif à la question des droits de l'homme renforce l'idée d'exclure d'un nouvel accord de coopération avec la Turquie tout sujet politique qui pourrait remettre en cause la crédibilité de l'UE. La question des droits de l'homme en est un. Il s'agit en revanche de mettre en avant les grands axes de développement qui pourraient contribuer à renforcer la coopération entre l'UE et la Turquie.

### **3-3 Les grandes lignes d'un nouvel accord de coopération exclusive**

Au regard de ce qui a été développé précédemment, il semble que les trois piliers sur lequel pourrait reposer un nouvel accord exclusif avec la Turquie sont la sécurité, l'économie et l'énergie.

La question de la sécurité est au cœur des enjeux de voisinage car la Turquie et l'UE ont besoin l'une de l'autre pour assurer leur propre sécurité. Cette question est difficile à appréhender en dehors de la sphère d'influence de l'OTAN car 22 des 28 Etats membres de l'UE et la Turquie ont choisi de s'en remettre à cette organisation pour assurer leur sécurité.

---

<sup>1</sup> Parlement européen, *situation actuelle des droits de l'homme en Turquie*, P8\_TA-PROV(2018)0040, Bruxelles, 8 février 2018.

Le pivot asiatique annoncé par Barak Obama en 2011 qui consistait à mobiliser les forces de la diplomatie américaine à l'endroit d'une région jugée prioritaire, semble aujourd'hui abandonné au profit d'un retour en force sur le continent européen. Ce pivot aurait pu encourager l'UE à réinvestir le champ européen de la sécurité et de la défense. Ce réveil européen n'a pas eu lieu. Qui plus est, depuis le début des « printemps arabes », le contexte international contemporain a connu de profonds bouleversements poussant les États-Unis à renforcer leur influence sur le continent européen.

Toutefois, plusieurs évolutions récentes plaident pour un investissement européen accru en matière de sécurité. Tout d'abord, la Turquie entretient aujourd'hui des relations particulièrement tendues avec les États-Unis à la fois sur le plan politique et sur le plan militaire. Le rapprochement avec son partenaire et voisin russe en est l'illustration. Par ailleurs, dans la résolution du conflit qui fait rage au Moyen-Orient et dont les conséquences pèsent sur la sécurité du continent européen, l'UE a clairement perdu de son influence. Son absence de vision stratégique autonome et à long terme nuit à sa capacité à peser dans les pourparlers de paix. Sans remettre en cause les capacités militaires que lui offre l'OTAN, l'UE a tout intérêt à réinvestir le champ de sa politique de sécurité. A ce titre, un partenariat *ad hoc* avec la Turquie est une perspective souhaitable qui constituerait un volet majeur d'un nouvel accord de coopération exclusive.

Au plan économique, l'intégration de la Turquie à l'Union douanière en 1995 a représenté l'étape la plus aboutie des relations UE-Turquie. Pour permettre d'obtenir les effets escomptés d'un tel accord, la Turquie s'est alignée sur le tarif douanier commun. Les deux parties ont également rapproché leurs législations douanières et la Turquie a fait des efforts considérables afin de lever les barrières techniques à la libre circulation des biens. Les effets ont été rapides et importants, permettant aux échanges commerciaux entre la Turquie et l'UE de quadrupler en 20 ans. Au total, le volume des exportations turques vers l'UE a franchi la barrière des 50 milliards d'euros en 2014. De même, le total des exportations européennes vers la Turquie ont avoisiné les 75 milliards d'euros la même année. L'Union douanière, par les effets bénéfiques qu'elle a eus sur les économies des deux parties, représente aujourd'hui un exemple réussi d'entente sur lequel il convient de capitaliser. Toutefois, il importe aussi de constater que cette union s'essouffle et que le volume des échanges régresse sensiblement. Le non aboutissement du processus d'adhésion en est la principale raison. En effet, l'UE, attirée par l'émergence de nouveaux marchés, multiplie les accords commerciaux bilatéraux. La

Turquie, restant aux portes de l'Europe communautaire, ne profite pas de ces accords bilatéraux. Avec le temps, l'écart se creuse entre les deux parties aux dépens de la Turquie. Une rénovation de l'Union douanière représente donc une perspective intéressante. Rappelons-le, seuls les produits industriels et les produits agricoles transformés entrent dans le champ d'application de l'Union douanière. L'ouverture de négociations, en dehors de toutes questions relatives au processus d'adhésion et visant à une diversification des produits couverts par l'Union douanière s'impose. Le 12 mai 2015, dans une déclaration commune, la Turquie et l'UE annonçaient ouvrir la réflexion en vue de moderniser l'Union douanière et renforcer les relations commerciales bilatérales UE-Turquie. A ce jour, aucun engagement n'a été pris. Les discussions que l'UE mène avec le Royaume-Uni dans le cadre du *Brexit* représentent sans nul doute une opportunité pour relancer la réflexion autour de l'Union douanière. Comme le dit Jean Marcou, « *d'un certain point de vue, les deux pays seraient un peu positionnés de la même manière, ayant des relations particulières avec l'UE sans en être membres* »<sup>1</sup>.

Le troisième pilier sur lequel pourrait se construire une coopération exclusive avec la Turquie est le pilier énergétique. Deux raisons justifient le choix de la Turquie comme partenaire énergétique majeur. La première est que la Turquie est aujourd'hui la plateforme majeure de transit des réseaux d'acheminement énergétique vers l'UE. La deuxième concerne les ressources minérales importantes dont elle dispose et qui pourraient devenir, à terme, des ressources stratégiques majeures.

A eux seuls, les détroits du Bosphore et des Dardanelles voient transiter entre 2 et 3 millions de barils de pétrole par jour. A la frontière de zones très riches en gaz et en pétrole et des pays importateurs européens, la Turquie joue un véritable rôle de hub énergétique. Les principaux pipelines pétroliers en provenance du Moyen-Orient transitent par le territoire turc ou par la mer Noire. De même, les principaux pipelines de gaz qui alimentent l'UE traversent le territoire turc. Or, la dépendance énergétique de l'UE s'inscrit dans le long terme. En effet, elle ne dispose que de très peu de ressources propres et n'est pas en mesure de développer à court terme les énergies renouvelables nécessaires pour couvrir ses besoins. La Turquie est donc, par sa situation géographique, un partenaire majeur pour la sécurisation de ses sources d'approvisionnement énergétiques. En outre, les projets de constructions de nouveaux gazoducs ou pipelines devrait renforcer le positionnement géostratégique de la Turquie. La

---

<sup>1</sup> Toutleurope.ue, *Quel avenir pour les relations UE-Turquie ?*, entretien avec Jean Marcou, 21 novembre 2016.

construction en cours du Turkstream reliant la Russie à la Turquie via la mer Noire ainsi que la construction du gazoduc Transanatolien reliant la mer Caspienne à l'Europe sont les symboles forts du rôle prépondérant de la Turquie dans les échanges énergétiques entre l'Orient et l'Occident.

La Turquie, comme l'UE, n'est pas autonome en matière énergétique. Elle importe plus de 80% de ce qu'elle consomme et *sa consommation est l'une des plus dynamique au monde : elle devrait augmenter de 4,3% par an jusqu'en 2020 alors que la moyenne mondiale serait de 2,6%*<sup>1</sup>. L'approvisionnement énergétique et la facture qu'il représente sont donc un enjeu majeur pour la Turquie. Or, face à la raréfaction planifiée des ressources pétrolières mondiales à l'horizon 2050 et afin de limiter le coût de sa facture énergétique, le pays s'est lancé à la fois dans le développement des énergies renouvelables mais également dans la recherche sur le développement des énergies minérales dont son sol est richement doté. En effet, la Turquie possède notamment près de 65% des réserves mondiales de bore, minerai déjà fortement employé dans le domaine du nucléaire mais dont la transformation pourrait en faire le carburant du futur. « *Les premiers résultats issus de la recherche sont très prometteurs et mettent en avant une hausse considérable de l'autonomie des voitures, une absence de risque d'explosion et un respect de l'environnement [...]. L'enjeu est tel que le gouvernement turc dit du bore qu'il s'agit du "pétrole du 21<sup>e</sup> siècle"* »<sup>2</sup>. Par ailleurs, le gouvernement a décidé une prospection sur l'ensemble du territoire turc considérant l'exploitation minière comme « *le domaine le plus intact et le plus ouvert* » ainsi qu'une ressource « *plus efficace qu'il ne l'avait été pensé* ».

Concernant les énergies renouvelables, le gouvernement souhaite atteindre les 30% à l'horizon 2023. Cet objectif est ambitieux car en 2013, la part des énergies renouvelables s'élevait à 4,2%. Pour atteindre ces objectifs, de nombreux projets ont été validés. *Selon le plan stratégique 2015-2019, 32 000 MW de capacité installée sont ainsi visés dans l'hydroélectricité, 10 000 MW pour l'éolien, 3 000 MW pour le solaire, 1 000 MW pour l'énergie géothermale et 700 MW pour la biomasse. Au-delà de ces objectifs très ambitieux, la Turquie souhaite également augmenter de 10000 MW tous les 10 ans ses capacités dans l'éolien et le solaire*<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Christophe Schalk, *Le développement énergétique en Turquie : quels effets en attendre ?*, revue management et avenir, 2011/12 (n°42), p328-340.

<sup>2</sup> Hayat Gazzane, *Le bore, bouée de sauvetage des centrales nucléaires*, le Figaro, 29/03/2011.

<sup>3</sup> Ambassade de France en Turquie, *La stratégie énergétique de la Turquie*, septembre 2017

Ainsi, en vue de sécuriser et diversifier ses approvisionnements énergétiques, la réalisation d'un partenariat énergétique *ad hoc* avec la Turquie représente pour l'UE une perspective stratégique indispensable. Accompagné des financements nécessaires aux investissements d'infrastructures indispensables à une telle coopération régionale, il représente une opportunité crédible et durable car profitable pour les deux parties.

## CONCLUSION

Le blocage du processus d'adhésion entre la Turquie et l'UE ne trouve pas ses racines dans l'unique ambiguïté qui prévaut depuis l'ouverture officielle des négociations en 2005. Les causes de ce blocage puisent aussi leurs sources dans l'histoire. Depuis le XIIe siècle jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, la Turquie et les principaux pays d'UE occidentale ont entretenu une relation exclusivement conflictuelle. La chute de l'empire byzantin en 1453, les nombreuses guerres contre l'Autriche aux XVI et XVIIe siècle, les expéditions en Méditerranée au XVIe siècle et la chute de l'empire Ottoman en 1918, illustrent les relations conflictuelles que la Turquie a souvent entretenues avec un grand nombre de pays d'UE de l'ouest. Depuis le règne de François I<sup>er</sup>, seule la France a historiquement conservé une relation particulière avec la Turquie. Relation particulière qui perdure encore aujourd'hui comme l'atteste la récente visite en France de Recep Tayyip Erdoğan.

Plus proche dans le temps, l'ouverture du processus d'adhésion en 2005 aurait dû permettre un rapprochement progressif de la Turquie avec l'UE, rapprochement initié près de cinquante ans plus tôt avec l'entrée en guerre de la Turquie aux côtés des Alliés. Pourtant, le processus d'adhésion, loin de rapprocher les deux rives de l'UE, a au contraire entretenu les ambiguïtés et creuser les tensions. La Turquie, impatiente d'entrer dans l'UE et d'y user de son influence, s'est heurtée à une UE désireuse de voir mises en œuvre en Turquie, les nombreuses réformes démocratiques nécessaires à la cohésion de l'ensemble.

Aujourd'hui, la politique mise en œuvre par le président turc au nom de la sauvegarde de la démocratie, a entériné le divorce avec l'UE. La répression qui a suivi la tentative de coup d'état a été aussi violente que démesurée jetant en prison les opposants supposés ou réels du président Erdoğan. Par ailleurs, dans le cadre de la campagne du référendum de juin 2017, la virulence des propos tenus par le président turc en réaction aux interdictions de plusieurs meetings en Allemagne et aux Pays-Bas, a été sans précédent.

Une des principales victimes de la mise en place d'un régime présidentiel en Turquie, c'est le processus d'adhésion à l'UE qui s'en trouve de facto suspendu. Quelle qu'en soit l'issue, les conséquences pour la Turquie et pour l'UE seront lourdes. Si les réformes démocratiques reprennent et que le processus d'adhésion parvient à son terme, il n'est pas sûr que les peuples d'UE donnent leur accord et la crise n'en serait que plus grave. De même, si l'une et l'autre des parties décide de se retirer ou de mettre fin au processus, la reconstruction d'une relation de confiance apaisée et durable sera difficile.

Ce mémoire en appelle donc à la création d'un nouvel accord exclusif de coopération entre la Turquie et l'UE. Cette idée de nouvel accord s'inscrit en cohérence avec l'appel lancé par le président de la République française à un « dialogue qui doit être repensé, reformulé dans un contexte plus contemporain et prenant en compte les réalités d'aujourd'hui qui sont les nôtres ». En effet, seul un nouvel accord construit en dehors du processus d'adhésion peut permettre d'aboutir à une relation pleine et entière entre les deux acteurs. Cet accord ambitieux nécessitera beaucoup de courage politique mais il est dans l'intérêt des peuples et des nations. Reposant sur un pilier économique et un pilier sécuritaire, il permettrait de créer une relation stratégique forte et durable entre la Turquie et l'UE et limiterait ainsi tout conflit sur les questions culturelles et identitaires.

La Turquie et l'UE ont vocation à avancer vers l'avenir ensemble, c'est une réalité géographique qui les oblige au nom de la paix entre les peuples. Dans ce projet d'accord exclusif de coopération, la France a un rôle majeur à jouer car elle a toujours su entretenir avec la Turquie une relation particulière. Souhaitons que le pragmatisme politique l'emporte et ouvre la voie à une relation fructueuse et durable qui faciliterait le retour à la stabilité au Moyen-Orient.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1- Ouvrages

Questions Internationales n°72, *La mer Noire, espace stratégique*, La documentation française, mars-avril 2015.

Questions Internationales n°83, *Populisme et nationalisme dans le monde*, La documentation française, janvier-février 2017.

Claire Visier, *La Turquie d'Erdoğan, avec ou sans l'UE*, Presses universitaires de Rennes, 2018.

Revue Moyen-Orient n°37, *Turquie, le tournant autoritaire*, janvier-mars 2018.

### 2- Accord/Rapports/sondage

Journal officiel des Communautés européennes (JOCE), n° 217, *Accord créant une association entre la CEE et la Turquie*, Bruxelles, 29 décembre 1964

Conseil de l'Union européenne, *Élargissement: Turquie, déclaration de la Communauté européenne et de ses Etats membres*, 12541/2005, 12 septembre 2005.

Cour des comptes européenne, rapport spécial n°16, *La gestion par la Commission européenne de l'aide de préadhésion en faveur de la Turquie*, 2009.

Hakan Yilmaz, *Comment les Turcs perçoivent l'UE et l'Union européenne*, La pensée de midi 2003/2, N° 10, pages 66 à 79.

Commission européenne, *Third Report on the Progress made in the implementation of the EU-Turkey Statement*, COM 634/2016, 28 septembre 2016.

Commission européenne, *Politique d'élargissement de l'UE: rapport sur la Turquie*, COM 715/2016, 9 novembre 2016.

Sénat, rapport d'information n°135, les relations entre la Turquie et l'Union européenne après l'ouverture des négociations, 15 décembre 2005.

Sondage IFOP pour Valeurs Actuelles, *Les Européens et l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne*, 21 janvier 2014.

Compte-rendu du 12<sup>e</sup> séminaire de l'Observatoire de la Turquie et de son environnement géopolitique, Paris, 23 avril 2015.

*Country analysis brief: Turkey*, US Energy Information Administration, February 2017.

Ambassade de France en Turquie, *La stratégie énergétique de la Turquie*, 20 octobre 2017.

### 3- Articles

Philippe Conrad, *Mustapha Kemal, père-fondateur d'une Turquie nouvelle*, février 2002.

Hamit Bozarslan, *Islam, laïcité et la question d'autorité de l'Empire ottoman à la Turquie kémaliste*, Archives de sciences sociales des religions [En ligne], janvier - mars 2004.

Sümbül Kaya, Le Monde diplomatique, *Comment M. Erdoğan a maté l'armée turque*, octobre 2006.

Jean Dufourcq, *Le dilemme turc de l'UE communautaire*, 25 décembre 2009.

Gaidz Manassian, Fondation pour la recherche stratégique, note 08/10, *Turquie - Russie : un nouveau partenariat stratégique global ?*, 2010.

Tancrède Jossserand, *Les relations franco-turques à l'époque du Général de Gaulle (1958-1969)*, 6 novembre 2014.

Jean-François Drevet, *Dérive sectaire à Ankara*, 12 avril 2015.

Céline Bayou, *Gazoducs : les tubes errants de la mer Noire*, Questions Internationales, n°72, mars-avril 2015.

Pierre Verluise, *la Turquie, quelle candidature à l'Union européenne ?*, 6 mai 2015.

Jean Marcou, *Les relations UE-Turquie, quel avenir ?*, 24 novembre 2016.

Sophie Jacquin, entretien avec Hamit Bozarslan, *Turquie : une très violente nostalgie d'empire*, Focus, Revue Défense n°183, novembre-décembre 2016.

Renaud Girard, entretien pour le Figaro, *Erdoğan est une menace spécifique pour l'UE*, 8 décembre 2016.

Dorothee Schmidt, *Turquie et néo-ottomanisme*, Questions internationales n°83, Janvier-Février 2017.

Jean Marcou, Le Monde diplomatique, *La quête obsessionnelle d'un pouvoir fort*, Avril 2017.

Mikhail Gamandiy-Egorov, *Turquie–Otan, la fin d'une alliance en perspective?*, 31 mai 2017.

Didier Billon, Observatoire pour la Turquie et son environnement géopolitique, *Un an après le putsch raté, où va la Turquie ?*, juillet 2017.

#### 4- Sites Internet

Portail de l'Union européenne : [http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)

Portail du Sénat : [www.senat.fr](http://www.senat.fr)

Site « Toute l'Europe » : <http://www.touteleurope.eu/>

Portail de la fondation Robert Schuman : <http://www.robert-schuman.eu/fr/>

Site « Diploweb » : <https://www.diploweb.com>

Site du journal « Le Figaro » : <http://www.lefigaro.fr/>

Site du journal « Le monde diplomatique » : <https://www.monde-diplomatique.fr/>

Site d'information Sputnik : <https://fr.sputniknews.com/>

Site de la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) et de l'École Normale Supérieure de Lyon (ENS de Lyon) au nom du Ministère de l'Éducation nationale : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>

## SOMMAIRE

<b>Résumé .....</b>	<b>2</b>
<b>Plan détaillé.....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>1- Les origines du blocage du processus d'adhésion de la Turquie dans l'UE.....</b>	<b>7</b>
1.1- Les causes profondes du blocage.....	7
1.2- Un processus d'adhésion ambiguë sous fond de néo-ottomanisme.....	9
1.3- Le durcissement du régime après la tentative de coup d'Etat.....	12
<b>2- Les principaux scénarios possibles de sortie de crise .....</b>	<b>15</b>
2.1- Le statut quo.....	15
2.2- La Turquie entre dans l'UE .....	17
2.3- Fin du processus d'adhésion .....	19
<b>3- Pour un nouvel accord de coopération exclusive .....</b>	<b>22</b>
3.1 Une interdépendance géographique structurante .....	22
3-2 Ce qui ne doit pas faire partie d'un accord de coopération exclusive .....	24
3-3 Les grandes lignes d'un nouvel accord de coopération exclusive.....	26
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>31</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>33</b>